

Règlement « trail nocturne Hénanbihen » - 17/11/2018



1 - Organisation : La manifestation « Trail Nocturne d'Hénanbihen » est organisée par Hénantrail au profit de l'école St Joseph Hénanbihen. Les épreuves sont inscrites au calendrier officiel des Courses Hors Stades. Elles auront lieu le 17/11/18, départ de la salle des fêtes de Hénanbihen à partir de 14H.

2 - Les épreuves :

* *2 Randonnées pédestres 8 et 15km* : départ entre 14H et 14H30 - Ouvertes à tous - 4€

* *4 courses enfants* à partir de 14 H45 (cf art12).

* *Course nature 8 KM* : départ 16H15 - Ouverte aux catégories : cadets, juniors, espoirs, seniors, vétérans - limitée à 500 coureurs - 8€ en ligne - 11€ surplace -

* *Trail Nocturne 15 KM* - départ 18H - Ouvert aux catégories : juniors, espoirs, seniors, vétérans, - limitée à 500 coureurs - prix 11€ en ligne - 14€ surplace

Lampe frontale obligatoire. Une **autorisation parentale** devra être complétée pour les personnes mineures à la date de la compétition.

3 - Parcours : Les parcours seront fléchés et indiqués par des rubalises. Des signaleurs seront également présents sur le circuit. Une barrière horaire sera mise en place au 12e km à 19h45.

4 - Modalités d'inscriptions

- ** Pour les courses:*

- L'inscription aux épreuves : course nature et trail nocturne se fait en ligne sur le site : <http://trailhenanbihen2018.ikinoa.com/>

- Pour les inscriptions par courrier, le bulletin d'inscription est à renvoyer, avant le 12 novembre, avec le règlement par chèque libellé à l'ordre de HENANTRAIL à l'adresse suivante : HENANTRAIL - 6 rue Le Flanchec - 22550 HENANBIHEN

- Pour les licenciés, photocopie de la licence FFA et FFTri pour l'année en cours

- Pour les concurrents non licenciés : Copie obligatoire du certificat médical datant de moins d'un an à la date de la course et comprenant la mention « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ».

Certificat à fournir au moment de l'inscription ou au retrait du dossard, il sera conservé par l'organisation (pensez à conserver une copie).

L'inscription sera définitive et validée après réception du règlement et vérification du certificat médical. Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

- Les inscriptions faites surplace seront **majorées de 3€**, soit 11€ pour les 7km et 14€ pour les 15km. (clôture des inscriptions surplace 30 min avant les départs).

5 - Retrait des dossards : les dossards seront à retirer le jour même de l'épreuve à la salle des fêtes à partir de 14H30 pour la 8km et 16H pour la 15km.

6 - Ravitaillement : Des ravitaillements seront prévus sur les parcours des randonnées et des courses ainsi qu'à l'arrivée. Le trail est une course en semi-autosuffisance. Il est fortement recommandé de prévoir son ravitaillement

7 - Sécurité et assurances : une équipe de secouristes relevant d'une association agréée par le Ministère de l'Intérieur, une compagnie d'ambulance et un médecin seront présents. Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance GROU-PAMA. Les coureurs licenciés sont couverts par l'assurance liée à leur licence. Il est conseillé aux pratiquants non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

8 - Responsabilités : Le code de la route doit être respecté par les concurrents. Le balisage et les signaleurs doivent être respectés. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident y compris à la suite directe de l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique, d'accidents causés par le non-respect du code de la route, de perte, de vol d'objets ou de matériel.

Les abandons doivent se faire aux points de ravitaillement où un organisateur invalidera les dossards. En cas de blessure, le signaleur le plus proche donnera l'alerte.

9 - Environnement : Les coureurs évoluent dans un cadre naturel en empruntant des sentiers boisés, routes et chemins. Les concurrents s'engagent à ne rien jeter par terre et à respecter les propriétés privées, le patrimoine et la végétation.

10 - Droit à l'image : Les concurrents s'engagent à n'exercer aucun recours à l'encontre de l'organisation, sponsors ou média, pour l'utilisation sur tous supports, y compris internet de leurs images à des fins promotionnelles.

11 - Récompenses : Chaque participant bénéficiera d'un lot. Les trois premiers hommes/femmes au scratch seront récompensés ainsi que les 1ers de chaque catégorie.

12 - Courses enfants :

- 14H45 : circuit de 600 mètres pour les enfants nés en 2014-2013 - 2012

- 15H00 : circuit de 1000 mètres pour les enfants en 2011-2010

- 15H20 : circuit de 1500 mètres pour les enfants de 2009-2008

- 15H40 : circuit de 1800 mètres pour les enfants de 2007-2006 - 2005

- *Inscriptions surplace pour les enfants, coût : 1€ - retrait des dossards minimum 15 min avant les départs - récompenses pour tous*

En s'inscrivant, le concurrent accepte sans réserve le règlement et les conditions imposées par celui-ci.